

Ville de Saint Jean d'Angély

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Collège Georges Texier - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Date de convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTOUX ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20251211-2025_12_D12-DE
AR Préfecture le 15 décembre 2025
et par publication dématérialisée le 15 décembre 2025

**D12 - Collège Georges Texier -
Attribution d'une subvention exceptionnelle**Rapporteur : Mme Mathilde MAINGUENAUD

Une équipe enseignante de la SEGPA du collège Georges TEXIER a pour projet d'amener 25 élèves en classe de 4^{ème} visiter le Palais Bourbon à Paris du 9 au 11 mars 2026.

Ce déplacement a pour objectif principal de leur faire visiter ce bâtiment, qui abrite depuis 1879 l'Assemblée Nationale, et de leur faire découvrir le fonctionnement d'une institution démocratique.

Le programme de ce voyage prévoit également la visite de la Cité des Sciences et du Musée du Louvre.

Le Collège ne disposant pas des crédits suffisants pour mener à bien ce projet, l'établissement sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 euros, sur l'exercice 2025 au collège Georges TEXIER pour la conduite de ce projet ;
- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les actes à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 65.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPE les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,
Myriam DEBARGE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.